

FRATERNITE EN IRAK

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 Décembre 2021

Assemblée Générale du 27 Septembre 2022

ASSOCIATION FRATERNITE EN IRAK
BP 20016
75721 PARIS CEDEX 15

*Le 21 Septembre 2022
Ce rapport contient 16 pages*

ASSOCIATION FRATERNITE EN IRAK
BP 20016 – 75721 PARIS CEDEX 15

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux Membres,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association FRATERNITE EN IRAK relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 Janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

III. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « *faits caractéristiques* » figurant dans l'annexe des comptes annuels concernant :

- ✓ Le maintien du principe de continuité d'exploitation et l'impact de la crise sanitaire du Covid 19.

IV. Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des associations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration de l'association et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

VI. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration de l'association.

VII. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permette de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ✓ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ✓ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ✓ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ✓ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son
- ✓ rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification

avec réserve ou un refus de certifier ;

- ✓ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 21 Septembre 2022

Pour le Cabinet AGENORA Audit
Commissaire aux comptes

Pierre de TRUCHIS
Associé

COMPTES ANNUELS

en euros

ASSOCIATION FRATERNITE EN IRAK

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Bilan au 31/12/2021

8 RUE LA FAYETTE
75009 PARIS

SIRET : 53274893600012

NAF : 9499Z

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2021 au 31/12/2021			Au 31/12/2020
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL I				
Comptes de liaison II				
Actif circulant				
Stocks et encours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	385 806		385 806	124 679
Valeurs mobilières de placement		153		153
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	793 641		793 641	1 414 306
Charges constatées d'avance				
TOTAL III	1 179 599		1 179 599	1 539 137
Frais d'émission des emprunts IV				
Primes de remboursement des obligations V				
Écarts de conversion actif VI				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	1 179 599		1 179 599	1 539 137

Bilan Passif

Bilan Passif	31/12/2021	31/12/2020
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	75 000	75 000
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	1 440 490	1 247 229
Excédent ou déficit de l'exercice	-349 832	193 260
Situation nette	1 165 658	1 515 490
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions règlementées		
TOTAL I	1 165 658	1 515 490
Comptes de liaison	II	
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		12 777
TOTAL III		12 777
Provisions		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL IV		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 811	9 742
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	3 085	1 129
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		45
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL V	13 941	10 871
Écarts de conversion passif	VI	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	1 179 599	1 539 137

Compte de résultat

Compte de résultat	31/12/2021	31/12/2020
Produits d'exploitation		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
- dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services		
- dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	100 000	36 203
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	421 526	403 580
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		23 492
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	3 733	
Utilisations des fonds dédiés	12 777	48 662
Autres produits		17
		1
TOTAL I	538 053	511 939
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	1 824	1 170
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	82 270	58 890
Aides financières	846 841	258 905
Impôts, taxes et versements assimilés		561
Salaires et traitements	39 602	61 253
Charges sociales	7 474	13 686
Dotations aux amortissements et dépréciations		
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		12 777
Autres charges		3
		27
TOTAL II	978 014	407 269
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-439 961	104 670
Produits financiers		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	517	538
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change	2 001	212
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	2 518	749
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change	1 138	5 693
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	1 138	5 693
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	1 380	-4 944
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-438 580	99 726

Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (Suite)	31/12/2021	31/12/2020
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	88 749	93 535
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V	88 749	93 535
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL VI		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	88 749	93 535
Participation des salariés aux résultats VII		
Impôts sur les bénéfices VIII		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	629 320	606 223
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	979 152	412 963
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-349 832	193 260

Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature	88 203	80 751
Bénévolat		
TOTAL	88 203	80 751
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	88 203	80 751
TOTAL	88 203	80 751

Annexe

Compte de résultat par origine et destination

Produits et charges par origine et destination	31/12/2021		31/12/2020	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
Produits par origine				
Produits liés à la générosité du public				
Cotisations sans contrepartie				
Dons, legs et mécénats				
Dons manuels	421 526	421 526	403 997	403 997
Legs, donations et assurance-vie			23 075	23 075
Mécénats				
Autres produits liés à la générosité du public				
TOTAL I	421 526	421 526	427 072	427 072
Produits non liés à la générosité du public				
Cotisations avec contrepartie				
Parrainage des entreprises				
Contributions financières sans contrepartie				
Autres produits non liés à la générosité du public	95 017		94 285	
TOTAL II	95 017		94 285	
Subventions et autres concours publics	III	100 000	36 203	
Reprises sur provisions et dépréciations	IV			
Utilisations des fonds dédiés antérieurs	V	12 776	48 662	
TOTAL (I à V)	629 319	421 526	606 222	427 072
Charges par destinations				
Missions sociales				
Réalisées en France				
Actions réalisées par l'organisme				
Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
Réalisées à l'étranger				
Actions réalisées par l'organisme	889 119	681 326	305 769	257 107
Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
TOTAL I	889 119	681 326	305 769	257 107
Frais de recherche de fonds				
Frais d'appel à la générosité du public				
Frais de recherche d'autres ressources				
TOTAL II				
Frais de fonctionnement	III	90 033	94 416	94 416
Dotations aux provisions et dépréciations	IV			
Impôt sur les bénéfices	V			
Report en fonds dédiés de l'exercice	VI		12 777	
TOTAL (I à VI)	979 152	771 359	412 962	351 523
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-349 833	-349 833	193 260	75 549

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

(Loi n°91-772 du 7 août 1991)

Emplois par destination	31/12/2021	31/12/2020	Ressources par origine	31/12/2021	31/12/2020
Emplois de l'exercice			Ressources de l'exercice		
Missions sociales			Ressources liées à la générosité du public		
Réalisées en France			Cotisations sans contrepartie		
Actions réalisées par l'organisme			Dons, legs et mécénats		
Versements à un org. central ou d'autres org. agissant en France			Dons manuels	421 526	403 997
Réalisées à l'étranger			Legs, donations et assurance-vie		23 075
Actions réalisées par l'organisme	681 326	257 107	Mécénats		
Versements à un org. central ou d'autres org. agissant à l'étranger			Autres ressources liées à la générosité du public		
TOTAL I	681 326	257 107			
Frais de recherche de fonds					
Frais d'appel à la générosité du public					
Frais de recherche d'autres ressources					
TOTAL II					
Frais de fonctionnement III	90 033	94 416			
TOTAL EMPLOIS	771 359	351 523	TOTAL RESSOURCES I	421 526	427 072
Dot. aux prov. et dépréciations IV			Rep. sur prov. et dépréciations II		
Reports en fonds dédiés de l'exercice V			Utilisat. des fonds dédiés anté. III		
Excédent de la génér. du public de l'ex.		75 549	Déficit de la génér. du public de l'ex.	349 833	
TOTAL	771 359	427 072	TOTAL	771 359	427 072
			Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)	1 515 490	
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public		
			(-) Invest. et (+) désinvest. nets liés à la générosité du public de l'ex.	349 833	
			Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	1 165 657	

Contributions volontaires en nature	31/12/2021	31/12/2020		31/12/2021	31/12/2020
Emplois de l'exercice			Ressources de l'exercice		
Contributions volontaires aux missions sociales			Contributions volontaires liées à la générosité du public		
Réalisées en France			Bénévolat	88 203	
Réalisées à l'étranger	98 443		Prestations en nature		
TOTAL I	98 443		Dons en nature	10 240	
Contributions volontaires à la recherche de fonds II					
Contributions volontaires au fonctionnement III					
TOTAL	98 443		TOTAL	98 443	

Fonds déd. liés à la génér. du public	31/12/2021	31/12/2020
Fonds dédiés en début d'exercice		1 247 229
(-) Utilisation		1 247 229
(+) Report		
Fonds dédiés en fin d'exercice		

Variation des fonds propres art.431-5

Variation des fonds propres	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	75 000				75 000
Fonds propres avec droit de reprise					
Écarts de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	1 247 229		193 260		1 440 490
Excédent ou déficit de l'exercice	193 260				-349 832
Situation nette	1 515 490		193 260		1 165 658
Dotations consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions règlementées					
TOTAL	1 515 490		193 260		1 165 658

Annexe

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2021 dont le total du bilan avant répartition est de 1 179 599 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Faits caractéristiques

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

A la date d'arrêté des comptes par le président des états financiers 2021 de l'association, le conseil d'administration n'a pas connaissance, malgré le contexte de la COVID-19, d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation.

Immobilisations incorporelles

Fraternité en Irak ne possède pas d'immobilisations.

Contributions volontaires en nature

Depuis 2017, une salariée a été recrutée mais l'association continue à s'appuyer principalement sur des bénévoles pour mener à bien ses actions. Les contributions volontaires en nature ont été réalisés au sein des pôles suivants pour un total de 88K € dont voici la décomposition :

- communication pour 62K€ (gestion des réseaux sociaux, rédaction d'articles, site internet) ;
- Opération pour 12K€ (veille sécurité Irak) ;
- comptabilité pour 1K€ (gestion des chèques reçues, édition des reçus fiscaux, assistance comptable).
- suivi mission courtes pour 12K€
- Autres pour 1K€ (RH, conférences, réunion chef de pôle)

Créances

En fin d'année 2021, il y a des créances liées à de virements reçus début 2022. Nous les avons enregistrés en créances au 31/12/2021 pour 386K€ au total. Ces créances sont liées à des virements effectués fin 2021, puis reçus et dépensés en Irak en 2022.

Ainsi, il y a la présence de quatre comptes de créances à la clôture des comptes :

- créance sur le Nonce (467100) pour 18K€ ;
- créance Monseigneur Mirkis (467200) pour 66K€ ;
- créance Caisse Archidiocèse Mosoul (467203) pour 102K ;
- créance Diocèse Erbil (467204) pour 200K€.